

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 24 (1888)

Heft: 16

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITE — PATRIE

LAUSANNE
XXIV^e Année.

15 AOUT 1888.

N^o 16.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : Géographie. — Loi sur l'instruction publique du canton de Berne. — Analyse grammaticale. — L'institution des cadets. — Le travail manuel. — Chronique espagnole. — Les courses scolaires (suite). — **Vaud**: Revision de la loi sur l'instruction primaire. — Commissions d'école et inspecteurs locaux. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE: Questions d'examens.

GÉOGRAPHIE

La société neuchâteloise de géographie poursuit ses travaux avec la persévérance qui peut seule mener à bien une œuvre et rendre un corps studieux, utile et prospère.

La première livraison du tome III fait bonne figure à côté de ses aînées. Par la variété, le sérieux, le nombre des articles, elle l'emporte même. Après un exposé intéressant de M. Maret, président de la société, sur la marche de celle-ci, vient d'abord un voyage à Péking de M. Courvoisier-Guinand, voyage accompli en 1886 et qui laisse une triste impression à l'ami de la dignité et du bien-être des peuples. Saleté et misère, c'est là le lot des classes laborieuses dans l'Empire céleste, du moins dans la partie qu'a traversée notre voyageur.

La description des *Grands fleuves historiques*, par M. Metschnikoff, extrait d'un cours fait à l'Académie de Neuchâtel, qui forme le second article, a un caractère beaucoup plus scientifique. Il s'agit comme on pense, du Nil, de l'Euphrate, du Tigre, ces bassins autour desquels se déroule la civilisation du monde oriental, puis du Gange et de l'Indus, centres de la civilisation védique.

Entre autres faits curieux et importants que le savant professeur met en relief, nous trouvons celui d'Alexandre-le-Grand faisant creuser un port capable de contenir mille navires à Babylone et surveillant en personne les travaux, c'est-à-dire ceux du canal de Pallacopas, créé par Nabuchodonosor, le vrai fondateur de Babylone dont le grand conquérant macédonien songeait à faire la capitale de son immense empire asiatico-européen lorsqu'il en fut empêché par la mort.

C'est ainsi que Nabuchodonosor et Alexandre-le-Grand surtout prennent rang parmi les civilisateurs.

La grande Méditerranée européenne, devenue à son tour le théâtre historique, voit s'accomplir un double courant d'action du moyen âge; pendant que les Arabes portaient leur brillante civilisation en Espagne, les Croisés de l'Occident envahissent en armes l'Asie, mais sans y laisser aucune fondation civilisatrice ou même politique durable.... Dans la savante dissertation dont nous parlons, nous trouvons le mot anarchie appliqué comme synonyme de liberté. Nous avons toujours pensé que l'anarchie était la plus grande ennemie de la liberté et qu'elle engendrait fatalement l'absolutisme.

Parmi les autres articles nous citerons de préférence la *Revue géographique* de 1887 par M. Henri Jacottet. Ce Neuchâtelois, jeune encore et qui est l'un des collaborateurs les plus distingués des publications de la maison Hachette, mène de front la science avec la littérature. Avec ce guide aimable et sûr, nous passons en revue les conquêtes européennes et civilisatrices dans les diverses parties du monde et nous voyons l'Allemagne prendre de plus en plus place parmi les grandes puissances maritimes et coloniales, l'Angleterre, la France dans l'Afrique équatoriale. De son côté, la France a pris possession en quelque sorte de Tombouctou, la *mystérieuse cité du désert*.

En ce qui concerne l'Asie, c'est presque en Sibérie et dans l'Océan glacial que les plus remarquables explorations ont eu lieu. En Chine, les inondations du fleuve Hoang-Ho ont englouti par centaines les lieux habités et par milliers les vies humaines. L'Arabie (y compris la Cité sainte, interdite aux chrétiens de la Mecque) n'offre plus que quelques terres inconnues.

L'ère des grandes découvertes est close en Australie. Les territoires de l'Australie occidentale qu'on croyait stériles parce qu'ils sont séparés des terres fertiles par d'immenses déserts commencent à se peupler.

La région restée la plus inconnue de toute la terre c'est la Nouvelle Guinée. Mais on est en train de l'explorer. Les missionnaires anglais ont entrepris sa conquête. Les Hollandais en possèdent la plus grande partie.

En Amérique et dans les régions polaires, l'Orénoque était connu depuis Humboldt, mais on ne connaissait ni ses premières

eaux ni les habitants du bassin supérieur dont on faisait des cannibales dangereux. La lumière s'est faite et ces terribles sauvages se trouvent être une race chétive et timide.

Une autre terre presque inconnue, la Terre de Feu, a été abordée par plusieurs expéditions et paraît se prêter à l'élève du bétail.

Il y a encore beaucoup de régions inexplorées dans le Brésil et chez les tribus redoutées des Botocudos.

En terminant sa revue, M. Henri Jacottet donne un bon conseil aux hommes d'étude suisses; c'est de moins s'occuper de littérature quand ils n'ont pas un talent marqué et de travailler pour la science où *le moindre travail peut avoir son utilité durable*.

A. DAGUET.

P. S. La Société suisse de géographie se réunira à Aarau les 19, 20 et 21 du mois d'août, sous la présidence de M. le Dr Hermann Brunnhofer. On entendra M. André Bircher, négociant, parler de l'*Egypte*, M. Bouthiller de Beaumont, de Genève, exposer ses vues sur la cartographie, M. Oncken, professeur et directeur de l'Ecole consulaire à Berne, sur la nécessité de musées commerciaux, et M. Reclus, le célèbre géographe français, sur un sujet qui sera désigné plus tard. Ce 7^e Congrès des Géographes suisses est annoncé par une carte d'invitation illustrée qui porte cette inscription en latin : la connaissance de la terre affranchit l'homme. (*Exploratio mundi liberat animum.*)

Loi sur l'instruction primaire du canton de Berne.

Nous ne pouvons citer que les articles les plus saillants, les plus caractéristiques de la loi du 9 mars, dont, sur la proposition de M. Gobat, directeur de l'instruction publique, le Conseil exécutif a présenté le projet au Grand Conseil.

Art. 1^{er}. L'Ecole est avec la famille l'Educatrice des enfants qui lui sont confiés.

Pour exercer les fonctions enseignantes, il faut être porteur d'un brevet de capacité et ne pas appartenir à un ordre religieux (art. 3 et 4).

L'instruction est gratuite dans les écoles primaires publiques (art. 5).

Les écoles publiques doivent pouvoir être fréquentées par les adhérents de toutes les confessions sans qu'ils aient à souffrir dans leur liberté de conscience ou de croyance (art. 6).

Il est entendu par là que le maître ne se livrera pas à des allusions blessantes à l'une des croyances professées par les élèves; si l'enseignement ne doit pas être confessionnel, il doit être encore moins irréligieux.

Les délégués au Synode scolaire sont désignés par les communes (article 7).

Nous aurions préféré l'adoption d'un article attribuant *cette nomination aux instituteurs et aux communes*, tel que le portait, sauf erreur, un projet précédent. Pourquoi cette exclusion du corps enseignant?

Les salles d'école doivent être vastes, bien éclairées et convenablement appropriées à leur destination. Il y aura dans chaque arrondissement scolaire une place commune de gymnastique et de jeux, qui sera couverte si possible. Il ne peut être fait usage des salles d'école d'une façon préjudiciable à l'instruction des élèves (art. 12).

Les communes fournissent à chaque instituteur ou institutrice :

1. Un logement convenable et à la campagne la jouissance d'un jardin.
2. Neuf stères de bois de sapin ou une quantité de combustible équivalente et rendue à domicile.
3. Un traitement annuel de 600 francs au moins payable par trimestre.
4. Dix-huit ares de terrain cultivable, de bonne qualité, aussi près que possible de la maison d'école.

Les prestations en nature peuvent être remplacées en totalité ou en partie par de l'argent. Le préfet les évaluera au besoin et sa décision sera définitive (art. 15 et 16).

Le mobilier scolaire et le matériel d'enseignement qui sert à l'usage général de la classe sont à la charge des communes. Il sera fondé une bibliothèque scolaire dans chaque commune (art. 17).

Les communes fournissent gratuitement aux enfants indigents le matériel d'école dont ils ont besoin (art. 18).

Par ces dispositions on peut déjà se faire une idée du caractère du projet de loi ; il constitue certainement un progrès et manifeste de la part de l'autorité l'intention bien arrêtée de favoriser l'instruction populaire dans la mesure du possible. Car ainsi que le disait l'un des meilleurs et des plus célèbres législateurs de l'antiquité, Solon, « ce n'est pas tout que de faire des lois, il faut » qu'elles soient acceptables et avant tout d'une exécution qui » ne se heurte pas à trop de difficultés. »

L'organisation intérieure n'est pas calculée avec moins de sollicitude.

Toute école primaire est ouverte aux deux sexes. Cependant une commune peut séparer les sexes avec l'autorisation de la Direction de l'instruction publique (art. 21).

Une école ne peut pas compter plus de 80 élèves, si elle comprend tous les degrés et 70 dans le cas contraire (art. 22).

C'est là une bien lourde charge pour un maître, et il ne pourra s'en tirer sans se servir de l'enseignement mutuel ou sans séparer les élèves en les prenant à des heures différentes.

L'enseignement peut être donné par section de classe. Dans ce cas, l'instituteur recevra un supplément de 300 fr. (art. 24).

L'école élémentaire sera confiée de préférence à une institutrice (art. 25).

Le programme (art. 26) comprend les branches suivantes :

1. L'histoire biblique.
2. La langue maternelle (lecture, écriture, composition).
3. L'arithmétique et les éléments du calcul des dimensions.
4. La géographie et l'histoire du canton de Berne et de la Suisse ; l'enseignement de ces deux branches pourra être donné en même temps que celui de la langue.
5. Le chant.
6. Le dessin.

7. La gymnastique pour les garçons et les ouvrages du sexe pour les filles.

La Commission d'école peut introduire la gymnastique obligatoire pour les filles et les travaux manuels pour les garçons.

Ici nous différons d'opinion avec les auteurs du projet. Nous ne comprenons pas la concentration de certains objets d'enseignement qui ne seront enseignés que par des à peu près nuisibles à tous. Nous comprenons encore moins comment on peut enseigner la géographie et l'histoire en même temps que la langue. Ces *à peu près* sont de vrais trompe-l'œil. Nous approuvons, en revanche, le maintien de l'histoire biblique dont nous déplorons l'absence dans les cantons où elle ne s'enseigne pas. Dans cette branche d'études tout dépend du choix des récits. Mais que de choses excellentes dans cette histoire bien entendue, surtout si comme le disent un grand nombre de pédagogues d'outre-Rhin « on a soin d'illustrer les scènes les plus saisissantes » de l'histoire du peuple d'Israël. » « Voulez-vous, dit Palmer, » rendre intuitive l'histoire biblique, il faut l'illustrer. » « L'enseignement religieux, dit Piper, a besoin d'être avivé par l'art chrétien. » Herbart, le philosophe éducatif, insistait sur ce point ainsi que Grube dans son livre sur *l'enseignement élémentaire et populaire*¹.

(A suivre.)

A. D.

Analyse grammaticale.

Dans son n° 43, à propos d'une anecdote sur Manzoni et sa nièce, l'*Educateur* examine l'opportunité de l'analyse soit grammaticale, soit logique à l'école élémentaire, et conclut à l'abandon à peu près complet de ces deux genres d'exercices ; il appelle toutefois la discussion sur ce point intéressant. Je me permets de répondre à son invitation.

Il en est de l'analyse comme de toutes les bonnes choses : pas trop n'en faut. Il est probable que c'est parce qu'on en a abusé, qu'elle est tombée dans le discrédit. Je crois que l'analyse grammaticale est nécessaire et est un utile auxiliaire de l'orthographe. Il est impossible, me semble-t-il, sans connaître la classification grammaticale des mots, de faire comprendre à l'enfant la différence entre *a* et *à*, *on* et *ont*, *ou* et *où*, *si* et *s'y*, *ce* et *se*, *aimé* et *aimer*, *nous cueillons* et *cueillions*, etc. Il faut que l'écolier distingue promptement au courant de la plume, ces homophones ; il n'y arrivera que par de nombreux exercices préliminaires qui peuvent fort bien se faire de vive voix, dans les dictées, les récitations et surtout la lecture. — Pour comprendre l'utilité et la nécessité de la classification grammaticale, il faut avoir donné des leçons de français à des allemands qui ne connaissaient leur langue que par l'usage ; on ne sait pas par quel côté les prendre pour leur faire distinguer un verbe d'un substantif. La même difficulté existe chez nos enfants peu cultivés quand ils doivent écrire des groupes de mots qu'ils ne connaissent que par audition ; je me

¹ Voir le remarquable article publié dans les *Deutsche blätter für erziehenden unterricht* de Frédéric Mann. 1887, n° 1.

rappelle la peine que j'ai eue une fois qu'un élève avait écrit, *par qu'on sait quand* pour *par conséquent*; et s'il s'agit de *l'orsque*, de *j'usque* et de bien d'autres de ces mots néfastes contre lesquels nos écoliers buttent régulièrement; il faut bien recourir à l'analyse pour les leur faire orthographier correctement.

Cette étude préalable de la classification s'impose donc; mais à mesure que la connaissance de la langue se développe, l'analyse grammaticale devient moins nécessaire parce que, sans être formulée, elle se fait dans l'esprit; les termes mêmes finiront par s'oublier chez les adultes sans que l'habitude d'écrire correctement, que la grammaire a procurée, disparaîsse; je crois sans peine qu'un grand nombre d'hommes d'affaires, de négociants, par exemple, qui écrivent très correctement seraient fort embarrassés, comme Manzoni, de faire l'analyse de la plus petite proposition; écoliers, ils l'ont apprise, puis ils l'ont oubliée dès qu'elle ne leur a plus été utile.
— Je n'ai pas la même estime pour les exercices *écrits* d'analyse: ils deviennent promptement fastidieux et dispensent souvent le régent de travailler. Mais entre l'usage légitime et l'abus, il y a une distance. Il me semble que ces travaux écrits doivent être remplacés aussi souvent que possible, par des analyses orales qui, elles-mêmes, iront en se restreignant à mesure que l'enfant s'instruira.

L'analyse logique orale ne me paraît pas moins nécessaire: j'entends celle qui permet de distinguer dans une phrase l'idée principale des idées accessoires. Je crois même qu'il est impossible de lire avec intelligence et, par conséquent, de ponctuer correctement, si l'on ne sait pas reconnaître promptement les inversions, les propositions subordonnées, les ellipses, les appositions, et tous ces accidents de syntaxe qui rompent l'uniformité de la phrase, et font un charme d'une lecture bien nuancée. Ici encore l'abus a fait tort à l'usage raisonnable: pour l'école primaire, la distinction de la *copule*, des *prédictats*, et des *propositions contractes*, *complexes*, *directes*, etc., me paraît peu utile; les expressions *sujet*, *verbe*, *attribut*, *terme* et quelques autres dont le sens est facile à saisir, sont suffisantes; cependant, s'il m'est démontré que la terminologie traditionnelle est utile, je l'accepterai; elle est probablement nécessaire si l'on veut pousser un peu loin la décomposition de la pensée; mais à l'école primaire, il me semble qu'on doit s'en tenir aux divisions principales de la phrase, surtout en vue de la lecture et de la ponctuation. — Ce qui me fait toujours plus croire à l'utilité de l'analyse logique c'est la peine que j'éprouve de faire rendre compte à certains enfants du contenu d'une phrase qu'ils viennent de lire: elle se présente à eux comme un ensemble; aucune partie ne fait saillie; tout est sur le même plan. Toujours je suis obligé d'en venir à la décomposition logique de la phrase pour donner du relief à l'idée maîtresse et placer à leur rang les idées secondaires. Ce travail d'arrangement pour mettre en perspective les divers membres de la phrase est absolument indispensable; sans lui, l'enfant n'a qu'une compréhension confuse de ce qu'il lit: c'est à l'absence d'analyse qu'il faut attribuer le peu de fruit que beaucoup d'enfants retirent de leurs lectures; ils se contentent de comprendre en gros sans pénétrer les détails. Et si aux difficultés de la construction de la phrase viennent s'ajouter des mots inconnus ou mal compris, l'intelligence du texte échappe tout à fait au jeune lecteur. Cette double difficulté explique le peu de goût que beaucoup d'enfants et d'adultes ont pour la lecture. L'analyse logique ne fera pas disparaître toutes les difficultés, mais elle

habituera l'enfant à reconnaître promptement l'idée principale et à grouper autour d'elle celles qui sont accessoires. — Il n'est pas nécessaire d'imposer aux maîtres une terminologie uniforme : chaque instituteur peut s'en créer une ; l'essentiel est qu'elle lui convienne, qu'elle soit comprise des élèves et qu'elle ne leur laisse aucune fausse idée. L'habitude de l'analyse étant acquise, les termes techniques tomberont d'eux-mêmes, plus tard, en désuétude.

G. COLOMB.

L'institution des cadets.

Le *Jura*, journal de Porrentruy, nous apprend que le *corps de cadets* a été rétabli et que le port de la tunique et de l'épée sera rendu obligatoire à l'Ecole cantonale. Il est aussi question de le rétablir à Berne. Nous applaudissons à cette reconstitution. Le corps des cadets existe dans le canton de Neuchâtel ; il avait été introduit à Fribourg sous le régime de 1848 par le directeur de l'Ecole cantonale. Mais, pas plutôt le régime contraire arrivé au pouvoir, qu'il supprima le corps des cadets, dont les belles armes furent vendues au Collège de la Chaux-de-Fonds.

Les contradicteurs de l'institution allèguent : 1^o Que les exercices militaires donnent de l'orgueil à la jeunesse ; 2^o Qu'ils n'ont pas pour les recrues l'utilité qu'on supposait et ne constituent pas une véritable préparation pour le service militaire.

Le premier point de vue est erroné. Les jeunes gens apprennent à se plier à la discipline et à l'obéissance. Ces exercices font, comme la gymnastique, une diversion heureuse aux travaux de l'esprit. Ils contribuent à la réalisation de la maxime de l'Ecole de Palerme : *un esprit sain dans un corps sain*.

L'institution des cadets entretient un esprit viril et patriotique au sein de la jeunesse.

Pour tous ces motifs, on ne peut qu'applaudir à son rétablissement dans les villes où on a eu la mauvaise idée de la supprimer et à son introduction dans les endroits où elle n'a pas encore pris naissance.

L'un des grands ennemis des corps de cadets, c'est certainement l'esprit clérical. Et cependant, même dans certains couvents dirigés dans un esprit sain et élevé, chez les moines de Bellelay et à Einsiedeln, il y avait de exercices de ce genre pour les élèves. Seulement, à Einsiedeln, l'exercice se faisait avec des fusils de bois et l'uniforme était remplacé par la soutane qui devait considérablement gêner les mouvements des apprentis-soldats.

Alexandre DAGUET.

Le travail manuel.

Qui doit enseigner les travaux manuels ? Sous ce titre, l'*Ecole libre*, qui paraît à Bruxelles sous la direction de M. Vallès, contient un article où l'on se prononce contre l'introduction de tout spécialiste. « L'enseignement, » dit l'auteur de cet article intéressant, doit être *un* et former un tout harmonique. Le propre des spécialistes est de s'occuper de la matière qu'ils ont à enseigner et de ne pas s'inquiéter du reste. » Mais d'autre part, l'*Ecole libre* en fait l'aveu, l'enseignement des travaux manuels n'est pas si aisés qu'on se le figure et ce n'est pas en fréquentant un cours de quatre semaines qu'un instituteur peut y arriver. « Nous avons suivi un cours de six mois, dit M. Vallès, nous y avons travaillé dur et ferme et, quoique

» doué d'une certaine aptitude naturelle, nous n'oserions entreprendre de donner un cours, surtout celui où l'on travaille le bois. »

Ce que dit l'*Ecole libre* n'est pas précisément de nature à encourager les instituteurs à se livrer à l'apprentissage qu'on leur recommande. « Beau- » coup de journalistes, dit encore M. Vallès, estiment que le travail ma- » nuel est un délassement pour le cerveau et empêche le surmenage. » M. Vallès pense que cela encore est erroné.

Nous livrons ces réflexions à l'examen des amis du travail manuel.

Alexandre DAGUET.

Chronique espagnole.

Le *Magisterio* de Madrid du 25 mars nous apprend que le doyen d'âge des instituteurs de ce pays est don Louis Pastor, âgé de 85 ans, et qui enseigne depuis 60 ans. Une biographie de cet homme d'école, publiée dans un journal scolaire de Sarragosse, rapporte que, dévoué à la cause de la reine constitutionnelle, il avait dû prendre les armes contre les Carlistes, par lesquels il faillit être fusillé. Maître élémentaire d'abord, puis dans une Ecole primaire supérieure, il a été décoré de l'ordre d'Isabelle la Catholique, mais ne recevait jusqu'à ces derniers temps qu'un traitement de 2000 francs, c'est-à-dire sans proportion avec les services rendus et son ancienneté. Le Directeur de l'instruction primaire réclame une récompense plus haute pour ce vétéran de l'école.

Un instituteur en séjour en Espagne, qui a eu l'occasion de visiter plusieurs fois l'Ecole des sourds-muets nous écrit pour marquer son indignation de la manière dont on y traite les malheureux élèves de cet établissement. Il a vu, dit-il, de ses yeux vu, frapper les élèves qui ne répondaient pas au gré des maîtres et d'autres de ces déshérités de l'ouïe et de la parole trembler au moindre mouvement du maître, de crainte qu'on ne leur en fit autant. Comme notre feuille pénètre dans la péninsule, nous espérons que ces lignes parviendront à qui droit et qu'on mettra un terme à ces abus, les châtiments corporels étant officiellement abolis en Espagne. S'il est des jeunes gens dignes de la compassion et de la sollicitude, ce sont assurément ceux qui ne peuvent pas se plaindre et ne l'oseraient probablement pas s'ils le pouvaient.

Qu'on ne s'étonne pas de nous voir prendre en mains la cause des sourds-muets de la terre de Calasans¹, de Ponce de Léon² et de Montesino³. N'avons-nous pas *humanité* pour devise, avec *Dieu et Patrie*.

Le *Magisterio* de Madrid, du 10 mars, nous montre que les intérêts de l'enseignement élémentaire continuent à préoccuper le Congrès. Mais ce qui manque, c'est l'esprit de suite dans le gouvernement et les ministères qui se succèdent.

A. D.

¹ Le prêtre catalan, Joseph Calasans, père des pauvres et le fondateur des *Piaristes*, ordre demi-religieux, demi-laïque, voué à l'enseignement des enfants des classes déshéritées.

² Le religieux bénédictin, Ponce de Léon, l'un des premiers instituteurs des sourds-muets en Europe (1781-1849).

³ Montesino, homme politique et philanthrope espagnol, directeur de l'enseignement primaire et fondateur des salles d'asile et des écoles enfantines.

Les courses scolaires, dédié aux jeunes instituteurs.

(Suite.)¹

III. LES DANGERS A ÉVITER.

Une étude quelque peu complète doit porter sur tous les côtés de la question qu'elle envisage ; c'est pourquoi, après avoir examiné les *avantages* des courses scolaires, nous allons étudier quels sont les *dangers* qu'elles font courir à ceux qui les pratiquent, ainsi que les moyens d'éviter ces dangers.

Car les courses scolaires offrent des dangers réels ; preuve en sont les accidents, heureusement peu nombreux, qui se sont produits dans notre pays et ailleurs.

Les dangers que peut courir une classe en promenade proviennent de causes multiples ; il est souvent impossible de les prévoir, et, partant, d'indiquer à l'avance le moyen de les éviter ; il en est d'autres au contraire contre lesquels on peut se prémunir dans une certaine mesure et ce sont ces derniers qui feront plus spécialement le sujet de ce chapitre.

D'une manière générale, on peut affirmer que les accidents qui se produisent dans une course scolaire proviennent pour la plupart de la désobéissance des élèves ; l'*indiscipline* est donc le danger général, commun à toutes les courses d'école. En conséquence, le meilleur moyen d'éviter les dangers, c'est d'avoir de la discipline dans la classe, c'est d'habituer les élèves à obéir sur-le-champ.

Les *chemins périlleux* constituent un danger permanent pour la classe qui les suit : la marche au bord d'une rivière profonde, d'un précipice, d'une paroi de rochers, sur un terrain fortement incliné, sont des dangers qui peuvent être évités en modifiant l'itinéraire de la course. Comme les changements de ce genre ne sont pas toujours possibles une fois la classe en campagne, je conseille à tous les instituteurs d'entreprendre préalablement seuls la promenade qu'ils ont l'intention de faire ensuite avec leurs élèves ; ils pourront ainsi se rendre compte des difficultés et des dangers de la course projetée et la modifier s'il le faut.

Lorsque l'endroit dangereux mérite cependant d'être visité, comme le cirque du Creux-du-Van, les Tablettes de la Tourne, on expliquera aux enfants en quoi consiste le péril auquel ils seront exposés afin qu'ils cherchent à l'éviter, et on usera de la plus grande prudence.

Je crois pouvoir affirmer qu'avec une discipline convenable, une classe sortira toujours sans accident des endroits dangereux qu'elle visite.

La rencontre d'animaux plus ou moins aimables est aussi un danger que je tiens à signaler. Les *vipères*, les *chiens hargneux ou hydrophobes* et surtout les *taureaux* sont des êtres qui m'ont déjà fait passer de vilains moments.

Ainsi, à la fin de juin 1886, en montant avec ma classe des Hauts-Geneveys sur Tête-de-Ran, nous tombons inopinément, au sortir d'un petit bois, sur le taureau banal des Hauts-Geneveys ; la brave bête nous regarda tranquillement nous éloigner, ce dont je lui suis encore reconnaissant à l'heure qu'il est.

Mais tous les taureaux n'ont pas un caractère aussi accommodant. Le 28 juin 1887, nous longions mes élèves et moi un ancien chemin entre

¹ C'est par erreur que nous avions, dans le n° 13, indiqué la *fin* de cet intéressant travail.
Le sous-rédacteur.

Tête-de-Ran et la Vue-des-Alpes, sur le versant nord de la chaîne, lorsque nous fûmes assaillis par un taureau qui se précipita au pas de charge; nous n'eûmes que le temps d'escalader prestement un mur et de disparaître ensuite derrière un chalet qui se trouvait à quelque distance.

Le 7 juillet de l'année dernière, en montant à Chaumont, un de mes élèves crut voir au bord du sentier un gros anneau de fer rouillé; il se baissa et l'empoigna mais le lâcha aussitôt en poussant un cri : c'était un serpent, heureusement un orvet; il est vrai, que les orvets sont des sauriens et n'ont des serpents que l'apparence.

Un dernier souvenir : en juin 1884, nous descendions, ma classe et moi, l'étroit sentier rocailleux qui conduit des Planchettes au Chatelot sur le Doubs, lorsque l'avant-garde s'arrêta brusquement devant une énorme vipère qui nous barrait le passage; quelques cailloux adroitemment lancés la firent fuir et nous passâmes sans accident.

Je pourrais multiplier les exemples; ceux qui précédent suffisent à prouver que les accidents provenant d'animaux dangereux sont dans le domaine des choses possibles. Le moyen de les éviter consiste, suivant les circonstances, à fuir, à changer de chemin, à se cacher, à mettre son ennemi en fuite, et enfin, de la part du maître, à supporter seul l'accident si les moyens précédents ne suffisent pas et s'il peut ainsi sauver ses élèves.

Le cas peut fort bien se présenter, se figure-t-on par exemple ce qui se serait arrivé si le taureau que nous avons rencontré le 28 juin avait franchi le mur et s'était élancé, furieux, au milieu de ma petite troupe. C'est épouvantable! on n'ose y songer. — Si les choses en viennent là, le maître n'a plus qu'un parti à prendre, c'est d'attirer sur lui l'attention et la fureur de l'animal pour permettre à sa classe d'atteindre un lieu de refuge.

Les cas d'empoisonnement par les plantes vénéneuses constituent aussi un danger pour les classes en promenade. Des enfants altérés par une longue marche mangent volontiers toutes les baies qu'ils rencontrent; même en sachant qu'il existe des plantes vénéneuses, ils peuvent s'empoisonner en confondant une espèce vireuse avec une espèce comestible, tant pour les fruits que pour les feuilles dont plusieurs ont une saveur acide et rafraîchissante.

On évitera ce danger en interdisant aux élèves de manger quoi que ce soit, feuilles ou fruits, sans l'avoir préalablement montré à l'instituteur et en leur enseignant à reconnaître les plantes vénéneuses de nos forêts, ainsi que je le disais dans le 1^{er} chapitre de ce travail. Il faut également habituer les enfants à se laver les mains avant de manger leurs provisions, parce que plusieurs prennent en main les plantes vénéneuses, les champignons surtout, pour les examiner plus attentivement.

En dehors des cas, heureusement très rares, d'empoisonnement ou de morsures d'animaux, une foule d'accidents de moindre importance peuvent se produire dans une course scolaire; les blessures, les foulures, contusions, les hémorragies nasales, les fractures, telles sont les éventualités sur lesquelles il faut compter et qu'il est, pour ainsi dire impossible de prévoir : ces accidents sont fréquents et ne sauraient être complètement évités.

En revanche, l'instituteur peut se munir de tout ce qui est nécessaire pour soigner les cas de ce genre. On vend, dans toutes les villes de petites pharmacies portatives, et ceux qui ne veulent pas faire cette dépense peuvent du moins se munir des objets suivants, qui sont, en course, de première nécessité :

1. Une longue bande de forte toile et des épingles pour les pansements.
2. Un flacon d'huile de pin (ou de teinture d'arnica) pour les blessures saignantes.
3. Un flacon de solution aqueuse de perchlorure de fer pour les hémorragies.
4. Un flacon d'ammoniaque liquide ou d'une solution alcoolique d'acide phénique pour les morsures des vipères et des chiens et les piqûres des guêpes.

Les blessures seront d'abord lavées à grande eau, puis pansées avec une compresse d'huile de pin ou de teinture d'arnica.

Les foulures et les contusions seront traitées par l'eau froide et le massage.

Les hémorragies nasales peuvent être combattues avec un tampon de coton brut imbibé fortement de perchlorure de fer et placé dans la narine; de plus, on fera tenir l'enfant debout, en levant les bras du côté où l'hémorragie se produit. — Cet accident est un des plus fréquents.

Les fractures seront traitées par l'eau froide, de même que les entorses en attendant l'arrivée d'un médecin qu'on se hâtera de faire chercher.

Les cas d'insolation et d'évanouissement peuvent être soignés sur-le-champ en transportant le malade à l'ombre, si possible dans une maison. Dans tous les cas présentant quelque gravité, on fera bien de faire chercher le médecin, le pharmacien, ou au besoin, le vétérinaire le plus rapproché.

Dans les cas de morsures de vipère ou de chien, la plaie doit être sucée avec énergie, soit par le blessé, si la chose est possible, soit par le maître; on appliquera, en même temps, une ligature solide au membre blessé, au-dessus de la plaie, soit avec une corde, soit avec un mouchoir de poche; on cautérisera avec l'ammoniaque concentrée ou avec la solution d'acide phénique, enfin, on fera immédiatement avaler au blessé une *forte dose d'alcool* (eau-de-cerises, cognac, etc.), le tout avant l'arrivée du médecin ou du pharmacien le plus rapproché.

Les piqûres des guêpes peuvent être traitées de la même manière; on peut même, si le traitement suit immédiatement la piqûre, arriver à supprimer totalement la douleur et la formation de l'ampoule.

A côté de ces conseils, d'ordre général, l'instituteur verra, dans chaque cas particulier, ce qu'il doit faire dans l'intérêt de ses petits blessés.

(A suivre).

L. BENOIT.

SECTIONS CANTONALES Correspondances et communications diverses.

VAUD

Revision de la loi sur l'instruction primaire.

Une des dispositions les plus importantes de l'*avant-projet* présenté par le Département, celle relative aux fournitures scolaires doit être ajoutée au résumé que nous avons publié dans le précédent numéro.

Le Département propose la gratuité du matériel scolaire, dont les frais seraient supportés par égales portions par l'Etat et les communes.

La commission a déjà siégé pendant deux jours et n'a pu achever sa mission; elle se réunira de nouveau le 17 courant.

Le Sous-Rédacteur.

Commissions d'école et inspecteurs locaux.

(Voir les intéressants articles de M. Besançon. — N°s 12 et 13 de l'*Educateur*).

M. Besançon condamne absolument les Commissions d'école et propose de les remplacer par des inspecteurs communaux. Mais il donne toute liberté d'examiner son système. « En communiquant nos idées à MM. les » instituteurs, nous n'avons point voulu leur imposer notre opinion, mais » les inviter eux-mêmes à les discuter. » C'est ainsi qu'il s'exprime. Il est donc bien éloigné de croire que tous ses lecteurs puissent partager son opinion. Et son invitation est d'autant plus aimable qu'elle s'adresse à des hommes que leur culture et leur position place au-dessous de lui. C'est sans doute qu'à ses yeux il y a une fraternité entre tous les ouvriers de l'enseignement et qu'il lui plaît, à lui qui est en haut, de serrer la main à ceux qui travaillent en bas. Ce sentiment généreux et l'intérêt qu'il porte à l'école populaire l'honorent. On l'offenserait en lui demandant de croire qu'on peut discuter et même repousser sa proposition sans que cela diminue en rien la haute considération qu'on a pour lui.

* * *

Le tableau que M. Besançon fait des Commissions d'école dans son premier article est extrêmement noir. Si les membres du corps enseignant devaient apprécier la même institution, qu'ils connaissent pourtant, cette appréciation d'ensemble serait certainement moins défavorable. Il y a, en effet, de mauvaises Commissions d'école; c'est certain. Mais encore faut-il examiner sérieusement l'état des choses et résérer le bien avant de prononcer une condamnation générale; car certains faits s'expliquent; et puis, il y a de bonnes, de très bonnes Commissions d'école.

— Lorsque, par sa conduite et par la direction qu'il imprime à l'école, un régent se montre digne de toute confiance, la Commission s'efface quelquefois peu à peu et en vient à se reposer sur lui des choses de l'école. Tant que tout va bien, elle laisse marcher. Son rôle est passif.

Cette attitude de la Commission vient-elle d'un oubli complet de ses devoirs? Non, quoi qu'en puissent dire ceux qui regardent les Commissions d'école avec un verre fumé. Cette attitude s'explique par leur confiance en l'instituteur. Et l'école ne souffrira pas; le régent, encouragé par la confiance de l'autorité, se consacrera toujours plus volontiers à sa tâche, et s'efforcera même de l'accomplir de telle façon qu'il n'ait que le plus rarement possible à recourir à l'appui de la Commission, qui sera pour lui comme une force de réserve qu'on ne doit faire donner que dans les cas les plus graves.

Si l'on veut reprocher quelque chose à la Commission dans un cas comme celui-ci, ce ne peut être l'oubli de son devoir, mais sa manière de le comprendre. En outre, il faut bien reconnaître qu'une telle situation n'entraîne rien de si fâcheux.

Une question, d'ailleurs. Remplacez la Commission par un inspecteur local : la même situation ne se présentera-t-elle donc plus? Oui, elle se présentera encore, et tout aussi souvent.

— M. Besançon parle des commissions incapables, tracassières, mal-intentionnées et autoritaires, et il déplore le mal qu'elles font. Malheureusement, il y aura des inspecteurs communaux de même qualité; ce n'est que trop certain. Eh bien! l'incapacité, l'esprit de chicane et l'autoritarisme seront bien plus dangereux chez l'inspecteur que dans la Commission. Sa

mauvaise influence n'aura pas de limites, puisqu'il ne partagera l'autorité avec personne ; et c'est lui qui sera « tout-puissant pour le mal » ; c'est lui qui « tuera l'enseignement », qui « élèvera entre les parents et le régent une barrière infranchissable », qui prétendra enseigner à l'école et voudra « usurper les fonctions de l'instituteur ». Et c'est alors qu'aura lieu ce « duel » sans issue heureuse possible et que le régent devra s'en aller. Puis l'inspecteur aura aussi, « comme Emile Ollivier, le cœur léger ».

— Les commissions auxquelles M. Besançon donne pour valeur zéro sont celles, sans doute, dont l'intérêt de l'école est le dernier souci. Assurément elles sont peu respectables. Mais, sérieusement, peut-on croire qu'elles soient si nombreuses ? Le régent est mauvais, l'école marche mal, l'éducation et l'instruction, tout est en souffrance, et la Commission ne dit rien, ne fait rien ! membres et président demeurent indifférents, et leur incurie est peut-être la cause essentielle de tout le mal ! Triste chose ! Mais qui donc pourra croire que ce n'est point là un fait exceptionnel et passager. Admettre qu'une pareille situation pût se prolonger, ce serait déclarer que le Département de l'Instruction est désarmé en face du désordre. En est-il ainsi ? M. Besançon ne le dit pas.

Or l'exception, quelque regrettable qu'elle puisse être, ne doit pas être prise pour base du jugement ; le jugement doit porter sur l'ensemble des faits. Des exceptions, hélas, il y en aura toujours. Et si le rôle de « roi fainéant » ou de roi Pétaud est rempli par un inspecteur au lieu de l'être par une Commission, les cas de négligence et de désordre en seront-ils moins malheureux ?

— Les bonnes Commissions sont mises par M. Besançon sur le même pied que les autres. Il ne distingue pas entre l'ivraie et le froment ; contrairement à l'homme de la parabole, il brûle tout.

Il est conséquent, du reste. Les bonnes Commissions étant selon lui « impuissantes pour le bien », et le froment ne valant ainsi guère mieux que l'ivraie, il doit trouver inutile de distinguer entre les deux.

Cependant, un grand nombre de régents seront d'avis que cette distinction doit être faite. Ceux qui, dans leur carrière, ont eu, ne serait-ce qu'une fois, une bonne Commission d'école, savent qu'une telle Commission *peut* certainement faire quelque chose pour le bien de l'école et que son activité n'est point stérile. Les bonnes Commissions d'école méritent mieux qu'une condamnation. On ne saurait, sans injustice, méconnaître les services qu'elles ont rendus.

La division du pouvoir l'affaiblit. C'est un axiome de Rousseau. En l'appliquant dans cette discussion, le remplacement d'une *bonne* Commission par un *bon* inspecteur deviendrait avantageux. Cette théorie n'a rien d'effrayant. Ce qui doit effrayer quelque peu, c'est la pratique ; car, il faut s'y attendre, le remplacement en question constituera, dans beaucoup d'endroits, une très grosse difficulté. Non seulement, en effet, le nombre des personnes bien qualifiées pourra se trouver assez restreint, mais, parmi les capables, il n'y en aura pas toujours une en situation d'accepter l'emploi.

(A suivre).

L. M.

BIBLIOGRAPHIE

XX^e rapport de la Société pour la formation d'instituteurs chrétiens en Suisse¹.
Cet opuscule de 13 pages donne quelques détails sur les Ecoles libres

¹ Bâle. Imprimerie de l'*Allg. Schweizer. Zeitung*.

d'Unterstrass (Zurich), Muristalden (Berne), Schiers (Grisons) et Peseux (Neuchâtel). Nous y apprenons que la Société leur fournit des subsides importants :

A l'école de Schiers,	2200 fr.
A celle de Muristaden,	800 fr.
A celle de Peseux,	500 fr.
A l'école libre des jeunes filles de Berne,	200 fr.

13 élèves ont été patentés à Muristalden ; Unterstrass avait 23 élèves ; à Peseux, le nombre des séminaristes neuchâtelois ou aspirants a été presque nul, mais on espère un relèvement. En revanche, l'Ecole a été très fréquentée et elle est très soutenue par les cotisations de ses amis à Neuchâtel et ailleurs sans doute.

Nous avons toujours défendu les Ecoles libres ; mais pourquoi celles-ci ne se nomment-elles plus *Ecoles évangéliques*? C'était leur nom dans le principe, sauf erreur. Ce nom de chrétiens semblerait indiquer que les Ecoles normales de l'Etat sont païennes.

*Rapport sur le Collège de la Chaux-de-Fonds pour l'année scolaire 1887-1888*¹.

Il résulte de ce rapport, dont les nombreuses rubriques rendent l'analyse difficile, que les Ecoles de cette ville industrielle sont en progrès, ainsi que leurs établissements auxiliaires : musées, bibliothèques. Le dessin est naturellement une des branches d'étude les plus et les mieux cultivées. Les ouvrages du sexe y sont poussés jusqu'à la coupe du vêtement, en les ajustant à la taille d'une personne, celle pour laquelle on l'a fait. La Caisse d'épargne scolaire compte 1167 déposants et renferme 10 987 fr. L'Ecole spéciale d'arts rend de réels services à l'industrie ; une circonstance qui contribuera à l'essor de cet établissement, c'est le rapport très détaillé et orné de 30 planches in-folio que l'un des professeurs, M. Ed. Kaiser, a présenté à la Société suisse d'utilité publique à la suite de la visite qu'il avait été chargé de faire dans les Ecoles professionnelles et les musées d'arts décoratifs de Genève, Lyon, St-Etienne, Limoges.

L'Ecole industrielle a été suivie par 245 élèves, dont 95 garçons et 150 jeunes filles. Les écoles primaires ont été fréquentées par 5338 élèves. Le corps des cadets comprend 187 soldats (infanterie, artillerie, musique). Il y a eu des mutations dans le corps enseignant. Mais la direction de l'Ecole industrielle est toujours entre les mains de M. Saladin et celle des écoles primaires entre celles de M. Edouard Clerc.

A. D.

PARTIE PRATIQUE

Examens pour le brevet d'instituteurs primaires à Neuchâtel (juillet 1888).

DICTÉES (1^{re} série.)

A peine les premières pluies chaudes ont-elles commencé à tomber, que le printemps descend peu à peu dans les vallées des Alpes. C'est le temps des avalanches ; un bruit sourd annonce la dislocation des neiges hivernales.

C'est là un phénomène avec lequel les touristes, quels que soient d'ailleurs leur curiosité et leur courage, n'ont guère l'occasion de se familia-

¹ Imprimerie du *National suisse*. 108 pages.

riser ; car, à l'époque où les étrangers affluent dans nos montagnes, les avalanches de fonte printanière sont presque toutes tombées. Quant à celles des glaciers, elles n'ont lieu qu'à de très grandes altitudes, et les hardis grimpeurs qui aiment les ascensions périlleuses en ont seuls l'aubaine.

Tout d'abord pour des oreilles quelque peu inexpérimentées, le grondement des masses qui s'abîment n'indique pas précisément le point d'où elles tombent ; il faut que l'ouïe s'habitue à le discerner et que les yeux, instantanément avertis, saisissent à sa naissance même sur un front de montagne irrégulier, le sillon dessiné par la blanche coulée. Parfois même le regard acquiert une telle sûreté qu'il démêle et suit fort bien, à travers toute une enveloppe de nuées, la gerbe de neige en mouvement.

La force et la tonalité du phénomène présentent de singulières variations. Les plus souvent la chute, commencée par un glissement imperceptible sur une paroi de roc inclinée, se termine par un ruissellement torrentueux qui se brise avec un fracas de tonnerre, répercute longuement par l'écho sur les gradins successifs du mont. Quelquefois le bruit s'entremêle de crépitations inégales qui trahissent la nature accidentée de la rainure où il faut que courre l'avalanche.

D'autre fois le phénomène semble avorter et le mugissement s'interrompt soudain, soit que certains obstacles aient arrêté la pelote au passage, soit qu'ils l'aient forcée à se diviser en minces filets réduits à suinter silencieusement jusqu'à ce que, réunis de nouveau, ils arrivent en détonant dans quelque cuvette située plus bas.

Certaines avalanches simulent le roulement d'un train en marche sur un terrain variant de densité : La plupart entraîne des débris de terre, des pierres, des végétaux même et ajoutent une nouvelle force dévastatrice à l'effet de leur pesanteur naturelle.

En mai et en juin de nouveaux coups de fœhn viennentachever le réveil universel dans nos montagnes. C'est le moment où le poète s'écrie : « Entends-tu la tempête qui mugit ? J'en ai des frissons d'un plaisir indiscible. Aimable printemps qui toujours réjouis mon cœur, je te salue avec amour ! » Mais hélas ! les eaux se gonflent et se précipitent plus que ne le voudraient les habitants des vallées. Les rivières et les lacs, quoi qu'on fasse pour les empêcher, s'épanchent sur leurs rives ; la tourmente emporte les chalets, voire même les plus gros sapins, et la moindre étincelle, si l'on n'y prend garde, peut faire naître un incendie qui dévore des bourgs tout entiers. Ce vent singulier auquel succèdent d'ordinaire des pluies abondantes, semble venir des déserts africains ; c'est dit-on, le sirocco saharien qui, après avoir traversé la Méditerranée, arrive sur les Alpes encore sec et s'engouffre dans les vallées suisses.

Rem. — Les fautes corrigées le plus souvent par le jury sont les suivantes : *disloquation* — *printanière* — *tout une enveloppe* où il faut que *court* (*courre*) l'avalanche — *avorté* — *détonnante* — *indiscible* — *réjouit* — *voir même* — *succède* — etc.

On a admis *siroco* ainsi que *sur une paroi de roc inclinée*.

A. G.

COMPTABILITÉ (1^{re} série)

Le 30 juin, Robert était créancier chez son banquier Berthoud de 2510 fr. Il a fait les opérations suivantes :

Le 9 juillet 1888, il a versé en compte courant chez Berthoud, banquier, 2400 fr.

Le 10, il a reçu de Müller, de Soleure, deux tonneaux d'huile d'olive, de 120 kg. chacun, tare 20 kg. chacun, à 165 fr. les 100 kg., il a payé pour voiture et frais divers fr. 13,50.

Le 11, il a vendu à Duplan, au comptant, un tonneau d'huile de 120 kg., tare 20 kg., à 199 fr. les 100 kg.

Le 12, la banque Berthoud lui a fourni une traite sur Paris au 5 août de 600 fr.

Le 13, il a payé une traite tirée sur lui, à ce jour, par Voumard, de 500 fr.

Le 14, il a payé, pour deux mois de loyer de ses bureaux et magasins, 300 fr.

Le 14, un de ses employés s'est enfui en emportant 400 fr.

Passer écriture au journal des opérations faites dès le 9 juillet.

Etablir et balancer le compte de caisse le soir du 14 juillet, sachant que le matin du 9 il avait en caisse 5000 fr.

Etablir le compte courant que lui enverra la banque Berthoud en y ajoutant les opérations suivantes : le 20 juillet, Robert a remis à la banque un effet sur Genève au 10 août de 1000 fr. Le 25 juillet la banque lui a remis un effet sur Berne au 31 août de 600 fr. Le compte est réglé au 31 juillet. Intérêt au 4 %, année de 360 jours.

COMPTABILITÉ (2^{me} série.)

Le 30 juin au soir, Montandon, négociant en vins, avait en caisse fr. 700,20 et il était débiteur de la banque Pury pour fr. 2650,35.

Le 2 juillet, il reçoit de Jamin à Beaujeu 6 pièces de vin de Mâcon à 180 fr. la pièce, payables dans 3 mois ; il paye pour les frais de transport et droits d'entrée en Suisse 25 fr. par pièce.

Le 3 juillet, Pury lui remet 2000 fr en espèces.

Le 4 juillet, Montandon paye une traite sur lui à ce jour de 1200 fr.

Le 10 juillet, Jamin lui annonce qu'il a fait traite sur lui au 2 octobre pour 1080 fr.

Le 15 juillet, il vend à Weber à Valangin 1000 litres de vin blanc de Neuchâtel à fr. 0,75 le litre payable dans 3 mois.

Le 18 juillet, Weber lui paye comptant la livraison précédente et Montandon lui accorde un escompte de 3 1/2 % par an (calculer l'escompte pour 87 jours).

Le 19 juillet Pury, lui fournit un chèque sur Hambourg de 2400 marcs au cours de fr. 124,25.

Le 20 juillet, son parrain lui fait cadeau de 600 fr. en or.

Passer écriture au journal des opérations faites depuis le 2 juillet.

Etablir le compte courant que lui enverra Pury en y ajoutant les opérations suivantes : le 30 juillet Montandon remet à Pury 2340 fr. en espèces. Le 15 août il lui remet encore un effet sur Genève au 15 septembre de 1700 fr. et un effet sur Paris au 20 septembre de 1600 fr.

Arrêter le compte le 31 août. Taux 3 1/2 %. Année commerciale.

Etablir le compte de caisse et le balancer le soir du 20 juillet.

LIBRAIRIE F. PAYOT

1, rue de Bourg 1, Lausanne

Vient de paraître :

Etudes sur le XIX^{me} siècle, Giacomo Leopardi. — Les Préraphaélites anglais. — Richard Wagner et l'esthétique allemande. — Victor Hugo. — Garibaldi. — Les véristes italiens. — M. E. de Amicis. — La jeunesse de Cavour par Edouard Rod professeur à l'Université de Genève. Un volume in-123 fr. 50.

La Suisse inconue par Victor Tissot. I De Paris à Chiavenna. — II L'Engadine. — III De l'Inn au Rhône. — IV Le Valais. — V Dans la Gruyère. Un volume in-12 3 fr. 50.

V A U D Instruction publique et Cultes.

(SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE)

Un concours est ouvert pour la nomination d'une maîtresse d'études et d'ouvrages du sexe à l'école normale des filles.

Fonctions: 20 heures de leçons par semaine. Surveillance générale de l'établissement.

Avantages; 2000 francs par an pour toutes choses.

Les inscriptions seront reçues au Département de l'Instruction publique et des Cultes, jusqu'au 6 octobre, à 6 heures du soir.

JURA BERNOIS MISES AU CONCOURS

Fornet-Dessus.	Classe comprenant les 3 degrés ; fr. 550. — Inscription jusqu'au 27 août
Saicourt	Cl. comprenant les 3 degrés ; fr. 700. — Inscription jusqu'au 27 août.
Boécourt	Cl. supérieure ; fr. 550. — Inscription jusqu'au 27 août.
Pleigne.	" " " 670. — " " "
Rebeuvelier	Cl. comprenant les 3 degrés ; fr. 750. — Inscription jusqu'au 27 août.
Les Bois.	III ^{me} classe ; fr. 700. — Inscription jusqu'au 27 août.
Peupéquignot.	Cl. comprenant les 3 degrés ; fr. 700. — Inscription jusqu'au 27 août.
Soyhières:	Cl. supérieure ; fr. 700. — Inscription jusqu'au 27 août.
Bassecourt.	" " " 950 — " " " 25 août.
"	" inférieure ; fr. 650. — Inscription jusqu'au 25 août

Erziehungsdirektion des Kantons Bern.

HENRI MIGNOT, éditeur

Pré-du-Marché 17, Lausanne.

Publications nouvelles :

La seconde jeunesse, journal d'un poète, par Virgile Rossel, 3 fr. 50.

Provvidence et foi, méditations sur quelques sujets bibliques, par G. Wagner-Groben, 3 fr.

Problèmes élémentaires de géométrie, par F.-L. Pasche. Nouvelle édition. Première partie, 1 fr.

Manuel d'histoire biblique, par

A. Montandon, pasteur. Quatrième édition, 1 fr. 20.

Seconds exercices de lecture, par G.-W. Jeanneret, 10^{me} édition, 1 fr. 20.

Petit vocabulaire avec premières leçons de choses et de grammaire, par le même. 7^{me} édition, 70 cent.

SOUS PRESSE :

Neiges d'antan, par T. Combe, avec illustrations par A. Bachelin et F. Huguenin-Lassauguette

Le livre du jeune homme, par un père de famille.

SOUS PRESSE

Cours élémentaire de langue française à l'usage des Ecoles primaires, par B. DUSSAUD.

professeur de pédagogie au Gymnase de Genève,
Inspecteur des Ecoles

FABRIQUE DE CAHIERS EN TOUS GENRES

Grand assortiment d'articles d'écoles et de cahiers des 3 degrés de la Méthode romande d'écriture, rendue obligatoire par le département de l'Instruction publique. Editeur de la Méthode du *degré moyen* et des cahiers d'écriture ronde et gothique d'après M. H. Otth, professeur de calligraphie.

J. Guilloud, Pépinet 4, Lausanne.

LIBRAIRIE

DELACHAUX & NIESTLÉ

NEUCHATEL

Vient de paraître :

Petit vocabulaire français avec leçons de choses, modèles de conjugaisons, locutions vicieuses corrigées, changements orthographiques d'après l'Académie, par G.-W. JEANNERET, 7^{me} édition ; 70 centimes.

Recueil des questions de calcul écrit et de calcul mental proposées dans les examens fédéraux des recrues, durant les années 1880-1887, publié par deux experts pédagogiques. Prix 50 centimes.

Sous ce titre, la librairie Payot vient d'édition une brochure de 36 pages, contenant 425 questions de calcul écrit et 117 questions de calcul mental avec les réponses. Ces questions sont classées d'après la note qui était attribuée à chacune d'elles et montrent ainsi les exigences des examens des recrues.

Cette publication sera précieuse pour les jeunes gens qui se préparent aux examens et qui tiennent à les subir honorablement; elle rendra également d'excellents services dans les cours complémentaires, ainsi que dans les écoles primaires où elle viendra ajouter à la variété déjà grande des questions d'arithmétique dont le choix s'épuise si rapidement. F. R.

XXIV^e ANNÉE

N° 13.

LAUSANNE

1^{er} septembre 1888.

PRIX D'ABONNEMENT

PRIX DES ANNONCES

Pour la Suisse 5 fr. par an. La ligne ou son espace. 20 centimes.
Pour l'Etranger 6 fr.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le Dr **Alex. DAGUET**, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.

M. **F. Roulin**, secrétaire de la Direction des Ecoles de Lausanne, *sous-rédacteur*.

L'Éducateur annonce tout ouvrage dont il lui est adressé deux exemplaires. La Rédaction en donne un compte rendu s'il y a lieu.

- Adresser** { A. M. Daguet, à Neuchâtel, tout ce qui se rapporte à la partie générale, ainsi que les livres, revues, journaux, etc.
A. M. Roulin, à Lausanne, ce qui concerne la partie pratique, les correspondances et renseignements divers.
A. M. Beausire, à Lausanne, tout ce qui concerne les abonnements, les annonces et l'expédition du journal.

GÉRANCE ET ANNONCES :

M. **L. Beausire**, secrétaire au Département de l'Instruction publique.

Comité central. VAUD : MM. *Roux, Colomb, Hermenat et Trolliet*. — NEUCHATEL : MM. *Villommet, Miéville et Latour*. — GENÈVE : MM. *Charrey et Thorens*. — JURA BERNOIS : MM. *Mercerat, Péquegnat et Breuleux*. — FRIBOURG : M. *Ducotterd*. — VALAIS : M. *Bruttin*. — SUISSE ALLEMANDE : M. *Gunzinger*.

Comité directeur : MM. *L. Roux*, directeur des Ecoles de Lausanne, président. — *L. Gagnaux* contrôleur des Ecoles de Lausanne, vice-président. — *A. Gaud*, instituteur à Lausanne, secrétaire. — *L. Beausire*, secrétaire au Département de l'Instruction publique, gérant. — *L. Pelet*, instituteur à l'Ecole industrielle cantonale, membre.

Suppléants : MM. *Roulin*, secrétaire de la Direction des Ecoles de Lausanne. — *Dupraz*, directeur de l'Ecole supérieure communale de Lausanne. — *Grasset*, instituteur à Lausanne.

LAUSANNE

IMPRIMERIE Ch. VIRET-GENTON

1888

Crofflemonet

Avis du Gérant de L'ÉDUCATEUR

Les réclamations de nos abonnés étant le seul contrôle dont nous disposons, nous les prions de vouloir bien nous aviser immédiatement de toute irrégularité dans la réception du journal.

Petite correspondance. Reçu le prix d'abonnement pour 1888 de : M. Sémon, Kasan, (Russie).

V A U D Concours primaires. RÉGENTES

Villette (Aran). Semi-enfantine ; fr. 600. — Examen le 12 septembre, à 9 h.
Corcelles s/Chavornay. Classe enfantine et d'ouvrages ; fr. 500. — Examen le 18 septembre, à 8 heures.

Lonay. 2^{me} classe mixte ; fr. 600. — Examen le 27 septembre, à 9 heures.

Donneloye. Classe d'ouvrages et enfantine ; fr. 300. — Examen le 24 septembre, à 8 heures.

Apples. II^{me} classe mixte ; fr. 900. — Examen le 28 septembre, à 8 heures.

La Rippe. 2^{me} classe mixte ; fr. 800. — Examen le 29 septembre, à 9 h.

Le Chenit. (*Combe du Moussillon*). Classe mixte ; fr. 700. — Examen le 1^{er} octobre, à 8 heures.

RÉGENTS

Naz. Classe mixte ; fr. 900. — Examen le 11 septembre, à 8 heures.

Chardonne. Classe de garçons ; fr. 1400. — Examen le 10 septembre, à 8 h.

Mutrux. Classe mixte ; fr. 1400. — Examen le 20 septembre, à 8 heures.

Denges. Classe mixte ; fr. 1400. — Examen le 24 septembre, à 9 heures.

Poliez-Pittet. Classe mixte réformée ; fr. 1400. — Examen le 22 septembre, à 8 heures.

Echallens. Classe catholique des garçons ; fr. 1400. — Examen le 26 septembre, à 9 heures.

Corcelles s/Chavornay. 1^{re} classe mixte ; fr. 1400. — Examen le 29 septembre, à 8 heures.

LES EXAMENS DE RECRUES

vont commencer sous peu. Les jeunes gens qui désirent repasser, en peu de temps, *toutes les branches* du programme des prochains examens, peuvent se procurer le petit guide pratique *aux recrues suisses* par PERRIARD ET GOLAZ, experts pédagogiques. En vente dans les principales librairies ou chez les éditeurs Orell Füsl & C^e à Zurich, au prix modique de 60 centimes. (ov-303)